

Québec, le 1er février 2017

Madame Lyne Arbour
Directrice générale
Municipalité régionale de comté de Matawinie
3184, 1^{re} Avenue
Rawdon (Québec) J0K 1S0

Madame la Directrice générale,

Le 24 août 2016, je vous transmettais une correspondance pour vous indiquer que le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie, adopté le 14 octobre 2015, avait été jugé conforme aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), ci-après la Loi, et en cohérence avec les orientations et les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2011-2015, dans le cadre de l'analyse prévue à l'article 53.17 de la Loi.

À la suite du dépôt du PGMR révisé le 28 septembre 2016 et de son analyse de conformité tel que stipulé à l'article 53.20 de la Loi, nous avons le plaisir de vous informer que votre PGMR entrera en vigueur le 27 janvier 2017, rendant ainsi caduc le PGMR présentement en vigueur.

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 53.18 de la Loi, vous deviez transmettre à toutes les municipalités régionales environnantes ou qui sont desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application de votre plan, une copie de votre PGMR officiellement adopté. Vous deviez également publier l'avis d'adoption de votre PGMR accompagné de son sommaire dans un journal diffusé sur votre territoire.

Finalement, rappelons que les municipalités locales du territoire d'application sont liées par le PGMR en vigueur, tel qu'inscrit à l'article 53.24 de la Loi.

... 2

Par la révision de votre PGMR, vous participez à la réalisation de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action, lesquels s'inscrivent dans la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte qui contribuera à la relance de notre économie, ainsi qu'à la lutte contre les changements climatiques.

Ce faisant, nous continuerons à innover et à travailler ensemble pour réduire la quantité de produits qui terminent leur vie dans les lieux d'élimination. Les effets seront bénéfiques sur notre environnement ainsi que sur notre développement social et économique. Nous permettrons ultimement à nos enfants de vivre dans une société prospère, responsable et sans gaspillage.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. HeurteL', written in a cursive style.

DAVID HEURTEL